



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## oeuvres universitaires

Question écrite n° 74464

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une enquête CSA sur les habitudes alimentaires des étudiants qui fait apparaître qu'un étudiant sur cinq ne prend que deux repas par jour. Pour 12 % d'entre eux le motif est qu'ils rencontrent des difficultés financières. C'est pourquoi il lui demande ses intentions quant à une modulation des tarifs des restaurants universitaires en fonction des revenus des étudiants et de leur famille.

### Texte de la réponse

Le conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) a adopté le 4 décembre 2009 le projet 2010-2013 du réseau des oeuvres universitaires. Ce projet permettra de formaliser le contrat d'objectifs avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur. S'agissant de la restauration universitaire, celle-ci doit s'adapter à la diversité des publics et au caractère évolutif des besoins, tout en réaffirmant son rôle social. Le projet du réseau prévoit donc notamment dans ce domaine : de mieux prendre en compte la diversité des publics pour la définition des politiques tarifaires, tout en garantissant pour les étudiants le tarif social défini nationalement, de réfléchir à une politique de fidélisation, d'optimiser l'adéquation offres/attentes et besoins en lien avec l'évolution de la demande grâce à des études de marché, de travailler avec les établissements d'enseignement supérieur sur l'aménagement des plages horaires de service lors de la pause méridienne, de généraliser la charte de qualité de service dans toutes les structures de restauration, de réactualiser les schémas directeurs de la restauration à l'échelle de chaque site et en lien avec les établissements et les étudiants, de poursuivre la mise en oeuvre d'actions de prévention en faveur de la santé et de l'équilibre alimentaire, d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les menus en tenant compte des équilibres alimentaires et économiques, d'améliorer la gestion de la restauration universitaire, notamment en optimisant l'activité. Le réseau des oeuvres universitaires regroupe, sur l'ensemble du territoire, 618 établissements de restauration, dont 277 cafétérias et brasseries, et offre à l'ensemble des étudiants dans les limites d'un prix de revient à peine supérieur à 5 EUR (dont 2,90 EUR à la charge de l'étudiant) des repas équilibrés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74464

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 23 mars 2010, page 3243

**Réponse publiée le** : 15 juin 2010, page 6696